4e ANNÉE, N° 168. — JEUDI, 14 JUIN 1849.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, à Galata.

DANS LES VILLES DES LITTORAL, l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.

A MARSEILLE, chez Mr veuve *Camoin et Cie.*

A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, General Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

CONSTANTINOPLE ..... 6 m. 5 piastres
" ..... 6 mois, 4 "
PROVINCES ET ÉTRANGER 6 m. 9
" ..... 6 mois, 5

PRIX DES ANNONCES:

La ligne ..... 5 piastres de 6 G.-S.

Les Journaux (parmi les 1, 9, 11, 19, 21, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 14 Juin.

On vu dans notre précédent numéro quel-le était l'immense importance du commerce de transit entre la Turquie et la Perse, soit par Trébisonde et Erzeroum, soit par Alep et Bagdad. Ce commerce se traduit pour chacune de ces deux lignes en un chiffre annuel qui ne doit pas être au dessous de 120 millions de piastres ; total 240 millions : il y en a qui le font aller au-delà. Le mouvement des personnes, nous l'avons déjà dit, varie entre 80 et 100 mille par an. On a vu encore que, par le fait de la nature de sa monnaie qui n'a pas cours sur les grandes places de l'Europe, la Perse ne peut payer l'importation de ces 240 millions de marchandises que par les produits de son agriculture et de son industrie. Il ne faut donc pas perdre de vue ce point capital, lorsqu'il s'agit de déterminer définitivement le caractère des services que l'on attend de la ligne de quarantaines qui part de Batoum et aboutit à Basra. Nous disons même que toute la question est là. La voir ailleurs, ce serait commettre un erreur dont les conséquences ne pourraient qu'être on ne peut plus préjudiciables aux intérêts commerciaux et même politiques de la Turquie. Indépendamment du bien-être qui provient pour les populations de la facilité des échanges, l'état n'en reçoit-il pas un accroissement de force et d'influence? Voyez l'Angleterre : d'où lui vient sa grande puissance ? De la valeur de ses hommes d'état sans doute, mais aussi et surtout de l'étendue de son commerce qui se fait jusque dans les coins les plus reculés, les plus inabordables du globe, partout enfin où il y a âme qui vive. Que si son commerce pouvait subir un temps d'arrêt ou peut prolongé, son industrie pousserait des cris de détresse, et sa situation deviendrait des plus difficiles. De cette idée et par une analogie qui, sans être complète, a pourtant son intérêt, il faut en conclure qu'on doit tout faire pour activer le commerce de la Turquie, et se garder, par conséquent, de toute mesure qui irait à l'encontre de ce but. Puis, il faut aussi songer à ceci ; la Perse est une nation musulmane comme la Turquie, et les points par lesquels un grand nombre d'intérêts sont communs à ces deux nations, ne se réduisent pas à quelques uns : ils sont nombreux et importants, et si l'on devait entreprendre quelque chose, ce serait de les fortifier en les étendant, et non de les affaiblir en les restreignant. Encore une fois, la pensée de l'intendance sanitaire n'est pas telle ; nous en avons pour garants sa loyauté, son intelligence et son dévouement aux intérêts de l'empire : l'essentiel, c'est que sans le vouloir, c'est-à-dire en se préoccupant au-delà de ce qu'il faudrait du danger bien lointain et même improbable de l'invasion de la peste en Turquie par la Perse, elle n'entraîne pas la Porte dans une série de précautions trop grandes et qui, sans rien ajouter peut-être à la sécurité publique, lésseraient grandement les intérêts du pays, soit au point de vue des échanges et de l'influence qui lui vient du commerce de transit dont nous parlons, soit en ce qui concerne les nécessités de sa politique de voisinage et d'avenir.

Bien que la ligne de quarantaines de la Mer-Noire au golfe Persique soit la pensée fondamentale de l'intendance, la Porte y verrait-elle aussi une question de bénéfices par les sommes que toucheraient les lazarets sur les marchandises et les personnes en quarantaine ? Nous ne le pensons pas. Elle est trop clairvoyante, elle calcule trop bien pour que cette pensée ait la moindre valeur à ses yeux : bien mieux, cette pensée serait des plus fausses. Donc, elle ne peut pas l'avoir, pas plus que l'intendance sanitaire, à coup sûr. En effet, si nous prenons le tarif et que nous examinons ensuite quelle serait la recette annuelle des offices de cette grande ligne de quarantaines sur les 240 millions de piastres de marchandises et les 80 ou 100 mille personnes dont nous avons parlé plus haut, quel résultat approximatif par un trouverons-nous? Le voici : nous supposons une quarantaine de 12 jours.

Droit de patente, une piastre par personne et pour la moyenne de 90,000	90,000 P.
Interrogatoire.	90,000 »
Moyenne des droits à payer par les 90,000 voyageurs qui entrent au lazaret pour les gardes de santé, pendant les 12 jours de quarantaine environ	5,000,000 »
Pour la nourriture de ces 90,000 voyageurs à 5 P. par jour	5,400,000 »
Pour les parfums pendant la durée de la quarantaine environ	1,000,000 »
Droits pour la désinfection des marchandises. 200,000 colis à 3 P. l'un	600,000 »
Quatre vingt-dix mille personnes font supposer 400,000 quadrupèdes de transport, à 2 P. l'un. . .	800,000 »
Total. .	12,980,000 P.

De cette recette, défalcation faite des 5,400,000 P. de nourriture sur laquelle on ne doit rien gagner, il reste un bénéfice pour l'administration de 7,580,000 de piastres.

Et si de cette dernière somme on déduit encore les frais de toute sorte, nécessités par les douze offices de cette ligne de quarantaine, et qui seront d'un million de piastres à peu près par an, il y aura pour total une recette nette de 6,580,000 P.

On comprend que nous venons de poser des chiffres ronds, mais approximatifs, pour simplifier la question. Nous allons opérer de même en examinant les frais de transit que le commerce a à payer depuis Constantinople jusqu'à Tébris, ou depuis Alep jusqu'à Basra. A une autre époque, nous avons fait les calculs nécessaires pour avoir une donnée exacte sur cette question, et nous avons trouvé alors que ces frais étaient de 15 pour cent.

Or, à 15 pour cent, les 240 millions de marchandises qui constituent la moyenne annuelle de ce commerce de transit, et qui se soldent par les productions de la Perse et même des Indes, nous avons une somme de . . . . . 36,000,000 P.

Ajoutons-y les frais de quarantaine, soit	12,980,000 »
Et nous aurons un total de.	48,980,000 »

C'est-à-dire que les frais de transit en retour et de quarantaine s'élèveraient à plus de 22 pour cent. Cela serait-il possible? Évidemment non; et remarquez encore que, par le fait de la durée de la quarantaine, le commerce arriverait douze jours plus tard sur les marchés, ce qui lui serait on ne peut pas plus préjudiciable. Pour lui, n'y aurait-il pas dans cette situation une cause certaine de ruine? En cette occurrence, il ne lui resterait qu'à aviser, et il aviserait en cherchant une nouvelle voie où il aurait moins à payer; et certes, il lui serait facile de la trouver surtout du côté de la ligne du Nord. Par un temps de concurrence comme le nôtre, il est de bonne guerre qu'une nation fasse tous ses efforts pour activer son commerce au dépens d'une autre, et attirer chez elle le commerce de ses voisins. La Russie, tout le monde le sait, ne serait pas fâchée de déplacer le commerce de transit qui se fait entre l'Europe et la Perse ; il y a environ trois ans, il fut rendu un oukase qui accordait de grandes facilités au commerce, et depuis lors, afin de mieux l'engager à répondre à ses prévenances, le cabinet de S. Pétersbourg a fait faire des travaux de viabilité de la Mer-Noire à Tébriz. Nous sommes loin de le blâmer : il ne fait que son devoir. Il connaît toute l'importance de ce commerce de transit qui prend tous les jours un plus grand développement, et il voudrait s'en emparer. Tout cela, nous le répétons, c'est de la bonne guerre, et il se garderait bien d'adopter, surtout en ce moment, une mesure quelconque qui pourrait avoir pour effet non d'attirer sur son territoire, mais d'en éloigner la branche la plus importante du commerce européen et asiatique. Dans la conduite prévoyante, habile et sage de la Russie, il y a une leçon pour la Porte, et nous sommes convaincus que, dans la question des quarantaines de la ligne turco-persane, elle ne la perdra pas de vue. Pour aug menter ses recettes de 6,580,000 de P., faut-il courir la chance certaine de perdre 36,000,000? Faudra-t-il ruiner au Nord, le commerce de Samsoun, Sinope et Trébisonde ; au midi, le commerce d'Alep, Bagdad et Basra ? Telle n'est pas et ne sera jamais la pensée des hommes éclairés qui sont à la tête du pouvoir; telle n'est pas non plus l'intention des hommes dévoués de l'intendance. Qu'y a-t-il donc à faire? Puisque la peste n'a jamais envahi la Turquie par la Perse, il est démontré par ce fait non pas que l'intendance a tort de prendre des précautions de ce côté, mais qu'il n'y a nulle nécessité de soumettre aux mesures quarantainaires les provenances de la Perse, du moins tant que les conditions de salubrité seront ce qu'elles ont été et ce qu'elles sont encore aujourd'hui sur la frontière persane. Si ces conditions venaient à s'altérer, à se modifier fâcheusement, si enfin quelque malheureux accident venait alarmer la prévoyance de l'intendance, il n'y aurait nul danger pour la santé publique; car, dans notre pensée, les offices sanitaires de cette ligne, qui ne seraient et ne devraient être actuellement que des postes d'observation, se changeraient alors facilement en établissemens de rigoureuse quarantaine avant même que le fléau eût fait le moindre progrès, surtout si l'observation était de deux jours, temps assurément bien suffisant pour s'assurer de l'existence de la peste. De la frontière persane à la plupart des localités où les lazarets vont être établis, il y a au moins huit jours de marche à travers ces pays dont les chemins ne sont pas trop en bon état; c'est plus que la durée d'incubation de la peste. Donc, tout serait pour le mieux avec l'établissement de cette ligne de quarantaine de la Mer-Noire au golfe persique : le commerce de transit continuerait à se faire par la Turquie; il n'y serait pas plus gêné que par le passé, et la santé publique aurait toutes les garanties de sécurité qu'elle est en droit de demander à l'intendance dont tous les momens sont employés aux grands devoirs qui lui sont imposés par l'intérêt du pays, et qu'elle remplit avec un zèle et un dévouement digne de tous éloges. Pas de quarantaines, une observation de quarante-huit heures au plus, telle est la solution de la question pour le plus grand avantage de tous; gouvernement, sujets, commerce, tout le monde s'en trouvera bien. Les mesures dont personne n'a à se plaindre, sont les mesures par excellence, et on ne doit jamais hésiter à les adopter.

L'établissement des offices est donc une très bonne chose, mais seulement dans les conditions dont nous venons de parler.

Par des lettres arrivées à Constantinople mardi dernier, on a appris que les Arabes de la tribu de Khozaïl se sont révoltés contre Vady bey, leur chef, et qu'ils ont pillé ses propriétés. Le gouverneur de Bagdad a aussitôt envoyé contre eux quelques bataillons de l'armée d'Irak pour réprimer cette mutinerie. On peut être assuré que ces Arabes ne tarderont pas à rentrer dans la ligne de leurs devoirs.

Le *Courrier d'Athènes* du 8 juin dit qu'au lieu de répondre à son numéro du 18 avril, nous lui avons consacré un petit article d'une urbanité exquise, mais dans lequel il trouve que nous battons la campagne : nous l'avons traité de maladroit !... Peste, le cas est grave, et il y voit la preuve de son allégation : ne serait-il pas plus juste d'y voir la preuve du contraire? Nous le demandons à ceux qui le connaissent.

Si le *Courrier d'Athènes* ne prétend pas au droit d'urbanité exquise, ce sel attique qu'en lisant ce journal on dirait perdu pour toujours en Grèce, en revanche il réclame le monopole de l'indépendance ; il nous laisse, à nous, la mission de faire des dithyrambes pour le gouvernement turc. Dans ce cas, notre part serait la meilleure. L'*indépendance* qui déconsidère tous les jours le gouvernement de son propre pays, vaut-elle mieux que la *dépendance* qui read justice, avec toute l'Europe, à un gouvernement dont tous les actes sont inspirés par l'esprit le plus sagement progressif? Afin de prouver qu'il ne bat pas la campagne, le *Courrier d'Athènes* est bien capable de se décider pour l'affirmative. Reste à savoir combien de gens sensés seront de son avis.

Puisque nous en sommes à ce chapitre, il nous convient de dire deux mots d'une correspondance écrite par nous ne savons qui, et publiée par nous ne savons quelle feuille de Turin. Cette correspondance parle des journaux du pays et de leurs rédacteurs avec la même compétence qu'un aveugle parle des couleurs, et tous ceux qui l'ont lue, doivent être d'opinion que l'auteur, s'il possède les plus légères notions de la science médicale, ne saurait mieux faire que de soumettre sans retard au régime des douches.

Hier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Par ordonnance impériale du 12 juin :

Ahmed bey, employé du bureau des correspondances du ministère des affaires étrangères, est nommé secrétaire du conseil général de l'instruction publique, en remplacement de Redjayi éfendi.

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Par le steamer anglais le *Sultan* arrivé à Constantinople avant-hier, nous avons reçu d'Europe des nouvelles plus fraîches de cinq jours que celles que nous a apportées le bateau à vapeur français le *Sésostris*: elles vont jusqu'au 4 juin, de Marseille.

Par cette voie, nous connaissons une dépêche télégraphique du gouvernement français datée de Paris 3 juin, et arrivée à Marseille le même jour, qui annonce la nomination à la présidence de l'Assemblée législative de M. Dupin aîné, candidat du parti modéré, et la modification du ministère par l'adjonction de trois nouveaux membres. M. Drufaure est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Faucher, démissionnaire depuis quelques jours ; M. Tocqueville, ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Douyn de Lhuys ; et M. Lanjuinais, ministre des travaux publics, en remplacement de M. Lacrosse.

Par suite de cette modification, le ministère de la république se trouve ainsi composé.

Justice, M. Odilon Barrot, président du conseil.
Intérieur, M. Dufaure.
Affaires étrangères, M. Tocqueville.
Guerre, le général Rulhières.
Marine, M. Tracy.
Finances, M. Passy.
Instruction publique, M. Falloux.
Travaux publics, M. Lanjuinais.
Commerce et agriculture, M. Buffet.

A la date du 4 juin, Paris était tranquille et les fonds en hausse.

Par le bateau à vapeur anglais le *Sultan*, dont nous annonçons plus haut l'arrivée de Malte, nous avons reçu des nouvelles très graves de l'Italie. Les négociations franco-romaines n'avaient pas abouti, et à en juger par les pièces suivantes que nous traduisons du *Portafoglio Maltese*, les hostilités contre Rome ont dû être reprises dans les premiers jours de juin :

I.

Le Triumvirat à M. de Lesseps, envoyé de la République française.

« Monsieur, nous avons l'honneur de vous transmettre la décision de l'Assemblée concernant le projet par nous communiqué à la commission dont elle avait fait choix. L'Assemblée n'a pas cru pouvoir adhérer à ce projet, et nous a chargés de vous exprimer, en même temps, les motifs de son vote unanime et la peine qu'elle ressent de cette douloureuse nécessité. Ce n'est pas avec un moins profond regret, qu'en hommes qui aiment la France et ont encore confiance en elle, nous remplissons, Monsieur, cette mission auprès de vous. Lorsqu'après la décision de votre Assemblée portant que le gouvernement serait invité à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que l'expédition de l'Italie ne fût pas plus long-temps détournée du but qui lui avait été assigné, nous connûmes votre arrivée, nous nous en réjouîmes. Nous crûmes à une réconciliation immédiate, sur un seul principe proclamé par vous et par nous entre deux pays dont les sympathies, les souvenirs, les intérêts communs et la situation politique commandent l'union et l'estime réciproques. Nous pensâmes que choisi pour vous assurer du véritable état des choses, et frapper du parfait accord qui unit en une seule pensée presque tous les éléments de l'état, vous auriez, par vos rapports, détruit le seul obstacle possible à l'accomplissement de nos vœux, le seul doute qui pourrait faire hésiter encore la France sur la réalisation de la noble idée qui inspira la résolution de votre Assemblée. Concorde, pays intérieurs, détermination réfléchie, enthousiasme, généreuse conduite ; vœu spontané et formel de la municipalité, de la garde nationale, des troupes, du peuple, du gouvernement et de l'Assemblée souveraine en faveur du régime actuel, vous avez observé tout cela, Monsieur, vous l'avez rapporté à la France, et nous avions le droit d'espérer que, parlant au nom de la France, vous auriez dit des paroles plus rassurantes que celles qui composent votre projet. L'assemblée a remarqué l'art avec lequel les mots « République Romaine » sont studieusement évités dans votre premier article; elle a cru y reconnaître une intention peu favorable ; elle a opiné, Monsieur, que sauf l'importance que votre nom et vos pouvoirs donnaient à votre projet, il n'y avait, dans cet acte, en fait de garanties, guère rien de plus que les paroles contenues dans quelques uns des actes du général Oudinot lavant le 30 avril. La volonté du peuple est désormais connue; aussi bien, l'assemblée n'a pas comprendre l'insistance que l'on met à vouloir ouvertement heurter cette volonté en occupant Rome. Rome n'a pas besoin de protecteurs, ici, point de guerre ; et si quelque ennemi venait se présenter sous ses murs, Rome saurait résister toute seule. C'est, aux confins de la Toscane, c'est à Bologne, qu'on peut aujourd'hui protéger Rome. L'assemblée a donc dû entrevoir, dans votre troisième article, l'hardiesse d'une pensée politique à laquelle elle peut d'autant moins s'associer, que le drapeau de l'assemblée nationale française lui semble clairement contraire à une occupation non provoquée, non réclamée par les circonstances. Nous ne vous rencherons pas, Monsieur, que la malheureuse coïncidence d'un rapport concernant le circuit de défense, avec la discussion, n'a pas peu influé sur la décision de l'assemblée. Aujourd'hui même, une colonne de soldats français, contre l'esprit de la suspension d'armes, a passé le Tibre, dans le voisinage de Saint-Paul, resserrant ainsi de plus en plus le cercle des opérations militaires autour de la capitale. Et cet acte n'est pas le seul que nous avons à constater. La défiance du peuple déjà si grande à la seule pensée de voir sa ville, son palladium, la ville éternelle, occupée par des troupes étrangères, n'a fait que s'accroître et rendrait difficile, impossible peut-être, toute transaction sur un point que d'ailleurs l'assemblée considère comme la garantie vitale de son indépendance et de sa dignité. Pour ces raisons et beaucoup d'autres, l'assemblée a dû, bien qu'avec regret, juger le projet inadmissible. Nous aurons l'honneur, Monsieur, de vous transmettre, demain, ainsi que l'assemblée en a exprimé l'intention, une proposition qui ne répondra pas à toutes ses légitimes espérances, mais qui aura au moins l'avantage d'éloigner tout danger de collision entre deux républiques basées sur les mêmes droits et unies par les mêmes espérances. — Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération. — LE TRIUMVIRAT. »

A la suite de cette communication, M. de Lesseps s'est éloigné de Rome, et a fait remettre la note suivante à l'Assemblée romaine :

II.

Du quartier-général de l'armée française sous Rome, le 24 mai 1849.

« Messieurs le président, les vice-présidens et membres de la Constituante Romaine. — Dans la gravité des circonstances actuelles et à l'heure où va fatalement se terminer une crise qui devra abattre ou élever pour toujours le drapeau romain, il me reste un dernier devoir à remplir, celui de faire connaître la vérité au public, ainsi que je l'ai déjà fait connaître à mon gouvernement et aux personnes que vous avez choisies pour entrer en négociations. Le public s'est beaucoup occupé de moi; il s'inquiète, et les héroïques citoyens de Rome voient bien, à travers cet instinct populaire qui distingue la masse, qu'il y a quelqu'un qui les trompe. Moi-même, ami de la paix, de la vérité, de l'humanité, j'ai dans les mains la preuve d'avoir été désigné au poignard de l'assassin, comme cause de l'agitation et de l'inquiétude publique. Je ne veux être d'aucun obstacle à qui que ce soit, et pour laisser au pays, à l'Assemblée, au pouvoir constitué, l'entière liberté de réfléchir, de discuter et de décider, je me retire pour quelques jours au quartier-général de l'armée française où, d'accord avec le général en chef, je veillerai efficacement à la sûreté de mes compatriotes qui continuent à résider pacifiquement à Rome. — Quand toute espérance sera perdue, j'irai les chercher moi-même, en cas de besoin. Jusque là je dirai : Malheur! malheur à la ville éternelle, si elle fait tomber un seul cheveu de la tête d'un Français ou de tout autre étranger !

Mais il m'a été dit de toutes parts : comment voulez-vous que nous vous reçoivent en amis, si vous ne nous donnez aucun gage manifeste ou patent de votre amitié ? — La forme de nos institutions, la politique ouverte du pays dont je suis l'organe et l'expression pourraient, sans aller au-devant de nouvelles complications, disposer de fournir ce gage ; mais puisqu'il est dans l'intérêt du tout d'ouvrir les yeux aux aveugles, de mettre les méchants dans l'impossibilité de nuire, et d'arracher la majorité sérieuse de la population, à l'influence du chef qui la terrifie, l'opprime et provoquerait au besoin, en faisant adroitement virer la corde du patriotisme, au temps d'arrêt unanime, à l'encontre de la cause la plus détestable, j'expose au grand jour ce gage tant demandé, tant désiré de véritables Romains qui seuls périraient sous les ruines de leur pays. Le gage pour lequel, dans l'intérêt d'une sainte mission, je ne crains pas d'engager ma responsabilité, ce gage, le voici : *La République française garantit le territoire des États Romains occupé par les troupes, contre toute invasion étrangère.* Cet article joint aux trois propositions qui vous ont été faites confondra nos ennemis extérieurs et intérieurs, et servira à convaincre les plus incrédules. Le sort de votre pays est dans nos mains. Ne manquez pas à votre devoir comme n'y manqueront certes pas l'armée française, son chef et ministre conciliateur. Ne perdez plus un temps précieux, et si vous avez, à Rome, un traître auquel je pardonne et vous pardonnerez avec moi, cherchez-le, et vous le trouverez. — Je vous prie de vouloir continuer à maintenir, jusqu'à mon prochain retour, la poste de mon hôtel, la garde d'honneur et les deux ordonnances à cheval que vous avez désignées pour la protection de notre pavillon, la continuation de nos communications et la sûreté de mes employés. — Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération. — *L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en mission à Rome.*

M. de Lesseps fit suivre les propositions qui précèdent de celles que voici; en guise d'*ultimatum* du gouvernement français :

III.

1° Les Etats-Romains réclament la protection de la République française.